

AUE

Préparation
au concours
d'Architecte et
Urbaniste de l'État

Livret
2025-2026

Sommaire

- 04. Présentation de la formation**
- 05. Conditions d'inscription**
- 05. Durée de la formation**
- 06. Organisation de la formation**
- 09. Recommandations**
- 08. Équipe pédagogique**
- 10. Candidatures**
- 10. Tarifs**
- 11. Lieu d'accueil**

Présentation de la formation

Les architectes et urbanistes de l'État concourent à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'urbanisme, la construction, l'architecture et le patrimoine, l'habitat et le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement. Ils contribuent au développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Les architectes et urbanistes de l'État sont en poste dans les services des principaux ministères qui travaillent au développement équilibré et harmonieux des villes et des territoires :

- Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) pour l'option « urbanisme-aménagement »
- Le ministère de la Culture (MC) pour l'option « patrimoine architectural, urbain et paysage »

Les architectes et urbanistes de l'État constituent un corps d'encadrement supérieur à caractère interministériel.

Ils ont vocation à occuper des fonctions supérieures de direction, d'encadrement, de conseil, de coordination, de contrôle et

d'expertise dans les administrations et les établissements publics de l'État. Ils peuvent être chargés de missions d'enseignement, de recherche et de maîtrise d'œuvre. Ils mènent un travail quotidien de conseil et d'information auprès des autres services de l'État, des décideurs locaux, des milieux associatifs et professionnels.

Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire à la préparation comme au concours, les architectes diplômés par l'État titulaires de leur HMNOP et des architectes (DPLG) désireux de s'investir dans des missions de service public.

Cette préparation au concours AUE s'inscrit pleinement dans la politique de formation tout au long de la vie, l'une des principales missions des écoles.

Le concours et la préparation sont ouverts également aux architectes contractuels de l'État ou des collectivités et aux ingénieurs des travaux publics de l'État, géographes..., autorisés sous certaines conditions à se présenter au concours.

Durée de la formation

La préparation aux épreuves d'admissibilité se déroule de septembre à février.

La préparation (épreuves de concours blancs, corrections et conférences) est répartie sur 17 journées. Les séances ont lieu les samedis et s'articulent comme suit :

- 7 journées sur site, à l'école
- 10 journées à distance, en visio conférence

Les épreuves blanches peuvent être réalisées à l'école ou à distance, au choix de chacun des candidats.

La préparation aux épreuves d'admission se déroule en mai sur 4 journées réparties en présentiel et distanciel.

Organisation de la formation

Préparation aux épreuves d'admissibilité de septembre à février

Présentation des épreuves d'admissibilité du concours

- Épreuve n°1 : dissertation générale de 4 heures.

Cette épreuve consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la restituant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture. Elle est destinée à apprécier la connaissance qu'ont les candidats des grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, ainsi que leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

- Épreuve n°2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition, en 4 heures.

Cette épreuve a pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et

paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

- Épreuve n°3 : épreuve à option en 8 heures, avec proposition graphique, accompagnée de commentaires en décrivant les différentes étapes.
 - Option urbanisme
 - Option patrimoine architectural, urbain et paysager

Déroulement de la préparation à l'admissibilité

Trois ateliers de dessin, de CV et de partage de connaissances entre candidats permettent une montée en compétence collective du groupe, favorisent sa cohésion et assurent in fine une maîtrise des fondamentaux du concours.

- Les trois concours blancs et l'épreuve test de dessin permettent aux candidats de s'exercer aux épreuves d'admissibilité du concours :

- 4h de dissertation
- 4h d'analyse critique
- 8h d'esquisse dans l'option choisie
 - patrimoine architectural, urbain et paysager ou urbanisme et aménagement

Les corrections des épreuves d'admissibilité sont à la fois individuelles et collectives. Les planches graphiques sont affichées et discutées collégalement par plusieurs Architectes et Urbanistes de l'État.

Les copies écrites sont restituées par les correcteurs et font également l'objet d'une séance de discussion et correction collective.

Des grilles d'analyses permettent à chacun d'exercer son regard critique et de s'impliquer dans l'exercice de correction, pour s'approprier au mieux les attendus du concours.

Ce programme est complété par plusieurs conférences thématiques sur des sujets relatifs au concours et aux enjeux de notre société (métiers des AUE, patrimoine architectural, aménagement du territoire, actualités législatives...).

Les sujets sur lesquels s'entraînent les candidats sont issus des annales du concours ou élaborés par les intervenants.

Site à consulter : <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/emploi-et-formation/concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Autres-concours/architecte-et-urbaniste-de-l-etat>

Préparation aux épreuves d'admission en mai

Présentation des épreuves d'admission du concours

Les épreuves d'admission au concours sont un grand oral, un jury technique et un oral d'anglais.

- Épreuve n°1 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury (durée : 40 minutes de préparation puis 30 minutes d'oral).

Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel choisi par option, urbanisme ou patrimoine. Cette analyse est assortie le cas échéant de contrepropositions ; le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury. Elle permet d'apprécier la capacité de synthèse et d'analyse rapide des candidats, leur aptitude à

présenter un dossier de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion ; elle inclut une vérification des connaissances juridiques des candidats.

- Épreuve n°2 : entretien avec le jury (40 minutes).

Les candidats présentent dans un premier temps leur itinéraire de formation, leurs travaux personnels, leur expérience professionnelle et précisent ce qu'ils attendent d'un recrutement dans le corps des Architectes et Urbanistes de l'État. L'entretien avec le jury vise ensuite à vérifier les motivations des candidats pour travailler dans un cadre administratif donné, leurs aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel diversifié, leurs capacités de mobilité, de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Cette épreuve a aussi pour objectif d'apprécier la qualité et la rigueur de la démarche professionnelle des candidats, leur culture générale et leur aptitude à exercer les fonctions confiées aux Architectes et Urbanistes de l'État.

L'entretien permet également d'apprécier les capacités de management des candidats.

- Épreuve n°3 : langue anglaise. L'épreuve consiste en un exposé de cinq à dix minutes à partir d'un texte en langue anglaise, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examinateur ; l'exposé et l'entretien se déroulent en langue anglaise.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidats sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils maîtrisent suffisamment la langue anglaise pour soutenir une conversation d'ordre général.

Déroulement de la préparation à l'admission

Les candidats admissibles seront entraînés dans les conditions du concours par un jury d'Architectes et Urbanistes de l'État expérimentés et un professeur d'anglais.

Recommandations

Il est préconisé de :

- Suivre autant que possible les conférences et de visiter les expositions proposées par les institutions comme le Pavillon de l'Arsenal, le Centre Georges Pompidou, la Cité de l'architecture & du patrimoine (notamment les entretiens de Chaillot), la Société française des architectes, la Maison de l'architecture. Ces conférences abordent, avec un recul critique, des faits d'actualité.
- De consulter régulièrement les publications (ouvrages, presse écrite, sites internet) spécialisées et généralistes afin de suivre pendant la durée de la préparation l'actualité sur des questions qui touchent aux domaines de la ville, de l'architecture, du développement durable...

Équipe pédagogique

Elle se compose de coordinateurs pédagogiques, d'architectes et urbanistes de l'État exerçant des fonctions variées au sein des ministères en charge de la culture et de l'écologie, en Administration centrale ou en service déconcentrés.

Ils sont le reflet de la diversité des métiers qui s'ouvriront aux futurs titulaires et accompagneront les candidats tout au long de l'année dans leur changement de posture, au sein de la fonction publique

d'État. Leurs interventions s'articulent autour de séances de correction collective des épreuves de concours blancs, de séances en atelier où la participation active de chacun est attendue, ou encore de conférences à plusieurs voix. Une vingtaine d'intervenants extérieurs est mobilisée chaque année pour ce programme de préparation.

Candidatures

La capacité d'accueil à l'ÉNSA Versailles est de 20 candidats.

Candidatures à la préparation aux épreuves d'admissibilité du 1^{er} avril au 15 juin

- Dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme d'admission Taïga : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>
- Pièces à fournir :
 - Curriculum vitae
 - Lettre de motivation
 - Copie pièce d'identité
 - Copie du diplôme DPLG ou HMONP

Les dossiers des candidats sont étudiés par une commission qui délivre les résultats d'admission fin juin.

Une fois la candidature validée, l'inscription se fait en ligne sur la plateforme Taïga entre le 1^{er} et 6 juillet 2025

Les inscriptions à la préparation aux épreuves d'admission (oraux) sont envisageables, en fonction des places disponibles, à partir de la date des résultats d'admissibilité.

Tarifs

Les tarifs sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés

En 2025/2026

- Inscription prise en charge par un organisme public ou privé : 1900 euros
- Inscription autofinancée : 1200 euros

- Inscription aux seuls oraux : 350 euros

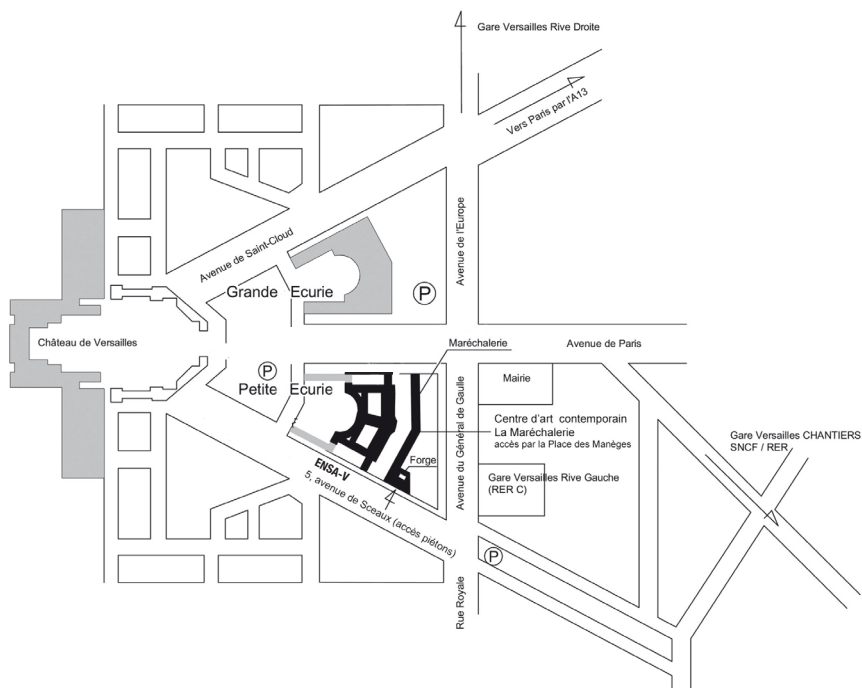
Les inscriptions sont à régler en ligne dès réception de la validation de votre candidature.

Renseignements complémentaires : AUE@versailles.archi.fr

Lieu d'accueil

L'ÉNSA Versailles dispose d'une entrée piétonne unique située au 5 avenue de Sceaux, ouverte de 9h à 18h30 équipée d'un contrôle d'accès.

Train	<ul style="list-style-type: none">• Gare de Versailles Château rive gauche (Paris Invalides RERC)• Gare de Versailles rive droite (Paris-Saint-Lazare)• Gare de Versailles Chantiers (Paris Montparnasse)
Bus	<i>Pont de Sèvres, ligne 171 de la RATP (arrêt avenue de Paris)</i>
Voiture	<ul style="list-style-type: none">• Autoroute A13, sortie Versailles-Château• Autoroute A86, sortie Versailles-Château



**École nationale
supérieure d'architecture
Versailles**

**5 avenue de Sceaux
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 07 40 00
AUE@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr**